

RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES

# HENRI LUCAS



## BIENVENUE

Ouverte en 1978, la Résidence Henri Lucas accueille des personnes autonomes, seules ou en couples à partir de 60 ans (sauf dérogation). La Résidence offre confort, sécurité et convivialité dans un cadre verdoyant au cœur de la commune de Vermelles à 200 mètres des commerces nécessaires (boulangerie, supermarché...).

Ce livret de présentation a été conçu afin de vous préciser le fonctionnement de la structure, les formalités administratives et les informations pratiques qui vous faciliteront la vie au quotidien. Toute l'équipe de la Résidence Henri Lucas vous souhaite la bienvenue et reste à votre disposition pour rendre cette période de votre vie la plus agréable possible.

## PRÉSENTATION

La Résidence Henri Lucas est un établissement public dont le gestionnaire est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle est donc administrée par un Conseil d'Administration dont le Maire est le Président et dirigée par une Directrice.

La Résidence est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le Bâtiment est divisé en deux blocs (A et B) tous les deux sur 3 paliers desservis par un ascenseur, elle est composée de 48 appartements, d'espaces communs très spacieux et lumineux et d'un parc privé favorisant les promenades.

RÉSIDENCE AUTONOMIE  
POUR PERSONNES ÂGÉES  
HENRI LUCAS

5, rue des Mimosas  
62980 VERMELLES

Tél. 03 21 26 24 38  
Fax : 03 21 56 24 94

[foyerpersonnesagees@vermelles.fr](mailto:foyerpersonnesagees@vermelles.fr)



RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES HENRI LUCAS

5, rue des Mimosas - 62980 VERMELLES

Tél. 03 21 26 24 38 - Fax : 03 21 56 24 94

foyerpersonnesagees@vermelles.fr

## LES LIEUX DE VIE

La résidence et son organisation sont conçues pour concilier sécurité et liberté, dignité et assistance, intimité et vie collective, soins et vie sociale.

## LES APPARTEMENTS

L'établissement propose 48 appartements individuels de type F1 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>, à meubler comme chez soi. Chaque logement dispose d'un coin cuisine équipé de plaque chauffante, d'une salle de bain avec douche, toilettes et lavabo, d'un espace de vie et de grands volumes de rangement.

Vous complétez l'ameublement en apportant vos meubles, bibelots ou objets familiers et vous avez la possibilité de décorer votre appartement.

L'entretien des appartements est assuré par le résident ou l'aide-ménagère de son choix.

Nous disposons également d'un appartement dédié à recevoir la famille ou amis des résidents pour une ou plusieurs nuits (sur réservation).

## LES SALONS

Plusieurs espaces mis à la disposition des résidents tels que bibliothèque, salon télévision avec lecteur de DVD, salon de détente et d'animation ont été étudiés et organisés en tenant compte du désir de chacun d'être seul ou avec les autres.



Ces lieux permettent les rencontres avec les autres résidents, le personnel, les familles autour de différentes activités conçues pour stimuler l'esprit et le corps mais également pour divertir et développer les liens sociaux.



## LE RESTAURANT

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers qualifiés, nous privilégions les produits frais et de saison ainsi qu'une cuisine traditionnelle et adaptée. Les menus sont équilibrés et variés, une commission se réunit toutes les 6 semaines pour les élaborer.

Le déjeuner et le dîner sont pris dans le restaurant à 12 heures et à 18h30. Les familles ou les amis peuvent prendre des repas avec le résident (sur réservation).



## LES SERVICES

Nous sommes heureux de vous accueillir à la Résidence Henri Lucas. Cette résidence va devenir votre lieu de vie où nous partageons tous ensemble, résidents, familles, personnel, intervenants extérieurs, du plaisir, de l'émotion, du respect et de la dignité.

## L'ANIMATION

L'organisation de la journée est à votre entière liberté. Chacun va à son rythme selon ses possibilités et choisit, selon son humeur, de partager, d'échanger ou au contraire décide tout simplement de rester seule.

Les animations sont organisées par le personnel et des intervenants extérieurs.

L'animation favorise les liens avec les autres résidents et lutte contre le sentiment de solitude et d'isolement. L'animation permet également de garder des contacts avec l'environnement extérieur : échange intergénérationnel avec les écoles de la commune, les centres de loisirs, associations de la commune, bénévoles, etc.

Depuis 2017, nous proposons des animations favorisant la préservation de l'autonomie telles que : l'art thérapie, la médiation animale et l'hypno thérapie.

Nous mettons à votre disposition diverses activités, comme : les anniversaires, la gymnastique douce, ateliers mémoire et jeux de société, télévision, bibliothèque, repas à thème, sorties dans la commune...



## LE LINGE

Le résident doit apporter son linge personnel. La résidence dispose d'un service de laverie moyennant rémunération. Les lessives sont assurées par le personnel de la structure moyennant une prise en charge financière de la part du résident.

## LA SÉCURITÉ

Tout démarchage est interdit au sein du Foyer. Un système d'astreinte téléphonique est assuré la nuit en cas d'urgence. Néanmoins, dans le cadre de la prévention des chutes, il est vivement conseillé à l'ensemble des résidents d'adhérer à un système de téléassistance.

## LA SANTÉ

Les résidents étant autonomes, conservent leur médecin, leur aide-ménagère, leur auxiliaire de vie et autres libéraux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures...).



## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Au sein de la résidence existe un conseil de la vie sociale composé de représentants des résidents, des familles et du personnel. Il a un rôle consultatif et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit trois fois par an au minimum.

Votre famille pourra vous rendre visite quand elle le souhaite et nous serons ravis de sa participation à la vie de notre structure.

## LES MODALITÉS D'ADMISSION

Toute personne qui envisage son admission au sein de l'établissement peut demander à en faire une visite préalable auprès de la Direction. Elle peut également obtenir sur sa demande, les informations nécessaires pour effectuer son choix : livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement.

Un dossier d'inscription vous sera remis que vous aurez à nous retourner dûment rempli, signé et accompagné des pièces demandées. Il comporte :

- Le dossier médical à compléter par votre médecin traitant.
- Le dossier administratif accompagné de la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition et des justificatifs des pensions.

La Direction de l'établissement se tient à votre disposition si vous le souhaitez pour l'obtention de renseignements complémentaires ou pour vous aider à accomplir cette démarche.

Après une visite par le demandeur et sa famille, l'admission est prononcée par la Direction après avis de la Commission d'admission. L'admission est réalisée sans distinction de religion et de croyance. Les principes contenus dans la charte des droits et libertés reconnus à tout usager sont respectés.

### **Les tarifs des prestations à la charge des résidents et des familles :**

Le prix de journée qui comprend les frais d'hébergement, de repas, de gaz et d'eau est fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental. Les factures sont payables mensuellement et à terme échu par prélèvement.

Les frais d'électricité restent à la charge du résident.

Les équipes seront prêtes à mettre tout leur savoir-faire et surtout leur savoir être à votre service afin de satisfaire au mieux vos besoins et vos attentes. Vous pourrez évoquer avec eux, autant que de besoin vos préoccupations quotidiennes.

### **Cette équipe est composée des personnes suivantes :**

- La directrice, vous accueille et s'occupe des démarches administratives, de votre dossier et de la facturation du séjour. Elle peut vous aider pour toute question d'ordre administratif ou toute réclamation concernant les conditions du séjour.
- L'équipe de restauration, vous propose une cuisine traditionnelle variée, équilibrée et respectueuse des régimes alimentaires de chacun. Elle transforme vos repas en moment de réconfort, de plaisir, de chaleur et de vie.
- L'équipe agent polyvalent, assure quotidiennement la propreté des parties communes et le service de restauration.
- Un agent de maintenance assure les petits travaux des appartements et parties communes. Il assure également une astreinte et surveillance de nuit.

Vous pouvez consulter l'organigramme pour plus de détail.

L'ensemble du personnel participe à votre bien être. Attentif, souriant, il est à votre disposition pour vous apporter toute satisfaction.

Accueillir, accompagner, rassurer et veiller à la sécurité et au bien-être des personnes, les prendre en charge en leur garantissant une qualité de vie dans le respect de chaque individualité tels sont nos objectifs.